



Agence d'urbanisme
S.I.A.E.P. Porte de Maurienne
 4 Place de la Mairie - Randens
 73 220 VAL D'ARC

La Commune de VAL D'ARC

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 FUTUR**

(avec APPLICATION PARCELLAIRE)

PROJET DE
 PLAN D'URBANISME
 LOCAL
 (P.U.L.)
 Article 106 de la Loi n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à l'égalité
 des territoires et au développement rural.
 Article 107 de la Loi n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à l'égalité
 des territoires et au développement rural.
 Article 108 de la Loi n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à l'égalité
 des territoires et au développement rural.

1/20000
 Date de l'état :
 Révisé le :
 Approuvé le :
 Date de l'état :
 Révisé le :
 Approuvé le :

ÉCHELLE : 1/5000

Le plan est en vigueur à compter de la date de publication de son arrêté.

ÉLÉMENTS	DATE
ÉLABORATION DU PLAN	07/09/2023
ADOPTION	07/09/2023
REVISION	
ANNULATION	

[NE]

--- Le Système de COORDONNÉES est noté en Système de COORDONNÉES Système S.I.G. de la République Française de la FRANCE ("Références NATIONALES ") - Copie par G.P.S.
 --- Les bornes sont portées uniquement sur le réseau d'assainissement

[Z] Zone en assainissement collectif séparatif FUTUR

2023 - 100% de la commune est couverte par le service d'assainissement de la commune de Val d'Arc.
 Service d'assainissement collectif séparatif de la commune de Val d'Arc.
 © La commune de Val d'Arc - Tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
 Reçu en préfecture le 03/10/2022
 Affiché le
 ID : 073-20030161-20220922-2022_21-DE

- Echelle : 1/5000 -

Ce plan est pour être reproduit, même partiellement, ou communiqué sans notre autorisation.